

Adresse des citoyens de la commune de Briqueville (Manche) qui félicitent la Convention et font part des dons patriotiques, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune de Briqueville (Manche) qui félicitent la Convention et font part des dons patriotiques, lors de la séance du 27 floréal an II (16 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 372-373;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26932\\_t1\\_0372\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26932_t1_0372_0000_11)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dre davantage, mais nous y suppléons par notre entier dévouement à la cause commune de la République.

Vive la nation, vive la Convention, vive la Montagne, vive le Comité de salut public, vive la République une et indivisible ».

NUMONT (*présid. du C. de surveillance*),  
MONNIER (*officier*), MAUTEMPS (*juge de  
paix*), JULIEN, DIEUFART, LEMARCHAND, LAN-  
GLOIS (*présid. de la Sté popul.*), VERDIÈRE  
(*secrét.*).

[*Etat des dons; 18 germ. II*].

Du 20 avril 1791, envoyé au district de Mantes par les citoyens Saussay et Dufourt, l'argenterie des ci-devant cordeliers, pesant : 45 m. 7 o. 79 g.

Sur la fin de la dite année un don fait par les ci-devant ursulines de Magny à la Convention par les citoyens Nivette et leur homme d'affaires de Paris, environ : 16 m.

Du 19 octobre 1792, envoyé au district de l'argenterie des dites ursulines par le citoyen Nivette : 129 m. 2 o. 3 g.

Du 2 novembre envoi fait au district de l'argenterie de la fabrique par le citoyen Nivette : 32 m. 1 o. 7 g.

Du 4 nivôse envoi fait à la Convention de la dite fabrique par les citoyens Nivette, Leclerc et autres : 72 m. 5 o. 2 g.

Du 7 germinal envoi fait au district par les citoyens [illisible] et Leclerc : 35 m. 3 o.

Dudit jour 6 m. 6 o. de galon fin : 6 m. 6 o.

Total : 336 m. 8 o. 19 g.

Dudit jour une étoile d'étoffe d'or avec un galon fin, un voile brodé en or et argent, un autre d'été or et argent, un autre idem, un chaperon à fleurs d'étoffe d'argent, 41 chapes chasubles et tuniques, 8 pains de dais, 3 draps de morts dont 2 en velours, 7 devants d'autel, 5 écharpes, 19 voiles, 4 morceaux de velours, 15 bourses, 36 étoles et manipules, 3 couvre ci-boires, 2 petites pentes à franges, le tout tant brodé qu'à fleurs et galonné en or et argent, 86 aubes et surplis tant grands que petits, 95 nap. pes tant grandes que petites, 7 morceaux de tapisserie des Gobelins.

En différents cuivres, 769 livres, en étain 5 livres, en métal, 7 cloches pesant environ avec d'autres effets, du poids de 4 850 livres.

Du même jour envoyé au district dudit Mantes 6 687 livres de fer et 111 livres de plomb.

P.c.c. LECLERC, BELLET, CARILLON, DELACOUR  
(*off. mun.*).

[*Etat de nouvelles offrandes*].

125 chemises, 17 draps, beaucoup de linge pour charpie, 32 paires de bas, 36 paires de guêtres, 6 paires de chaussons, 12 mouchoirs, 1 bonnet de police, 6 vestes, 6 culottes, 1 redingote, 1 habit, 20 paires de souliers, 1 giberne, 1 chapeau.

## 8

Les administrateurs du district de Lodeve informent la Convention nationale, que 31 lots de biens d'émigrés, estimés 26,960 liv., ont été vendus 108,875 liv., et ils lui annoncent que les citoyens des communes de ce district ont dé-

posé au magasin de l'administration 285 marcs 5 gros d'argenterie, avec 10,632 livres en or, 859 livres en argent, 93 marcs 3 onces 6 gros d'argenterie, et autres objets d'or et d'argent, le tout provenant d'une trouvaille dans la maison d'un détenu.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

## 9

Les citoyens de la petite commune de Briqueville, département de la Manche, informent la Convention nationale qu'ils viennent de faire remettre à leur district 318 chemises, 10 draps, 96 livres en assignats et 15 liv. 3 s. en numéraire, dont ils font offrande à la patrie.

100 de nos enfans, ajoutent-ils, servent sur les vaisseaux de la République, 40 combattent dans ses armées de terre; et nous tous, jeunes et vieux, nous sommes levés en masse pour repousser les brigands de la Vendée, et sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la défense de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Briqueville, 14 germ. II*] (3).

« Citoyen président,

La Convention daignera-t-elle faire attention à la plus faible offrande qu'on ait présentée à la patrie; aussi ce n'est pas pour nous honorer mais pour te prouver qu'une petite et pauvre commune de campagne connaît ses devoirs et s'empresse de les remplir, que nous t'instruisons que Briqueville près la mer, près Granville, district de Coutances, département de la Manche, vient de faire remettre au magasin du district 318 chemises, 10 draps, 96 livres en assignats, et 15 liv. 3 s. en numéraire.

100 de nos enfants servent sur les vaisseaux de la République, 40 combattent dans les armées de terre; nous tous, jeunes et vieux, nous sommes levés en masse, pour repousser les brigands de la Vendée.

Ce n'est rien, nous vivons encore; la dernière goutte de notre sang est à la République. Citoyen président, il est donc vrai que des traîtres, des scélérats voulaient détruire notre liberté; oui, nous l'avons appris en frémissant. Nous disions : si la Convention n'était pas ce qu'elle est, sage et intrépide, nous pouvions, un de ces jours, apprendre dans nos champs qu'il n'y avait plus pour nous de liberté, que les fruits de nos sueurs allaient à nos tyrans, et que nous mêmes nous étions réservés à être leurs esclaves ou leurs victimes.

Le génie de la Convention, le génie de la liberté a connu les traîtres et fait avorter leurs complots, le glaive de la loi, en a fait justice. Puisse leur exemple épouvanter à jamais ceux qui seraient capables de leur ressembler !

(1) P.V., XXXVII, 242. B<sup>in</sup>, 27 flor. (suppl<sup>1</sup>) et 29 flor. (suppl<sup>1</sup>); *Mon.*, XX, 491; *J. Sablier*, n° 1321; *M.U.*, XXXIX, 444; *J. Matin*, n° 695; *Mess. soir*, n° 637; *J. Fr.*, n° 600; *J. Lois*, n° 596; *C. Eg.*, n° 637; *J. Paris*, n° 505; *J. Perlet*, n° 604.

(2) P.V., XXXVII, 242. B<sup>in</sup>, 28 flor. (suppl<sup>1</sup>) et 29 flor. (suppl<sup>1</sup>).

(3) C 302, pl. 1087, p. 23.

Grâces immortelles à la Convention. Honneur aux vrais patriotes; opprobre et mort à tous les tyrans et à tous les traîtres. Vive la Convention, vive la République ».

LENUD, J.B. GODEFROY (*maire*), DELERLE, P. ADAM, JOUENNE, P.N. GODEFROY, DUCHEMIN, HARTEY.

## 10

Les membres composant le conseil-général de la commune de Mortagne, département de l'Orne, font passer les détails de la fête civique qu'ils ont célébrée à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (1).

[Mortagne, 23 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Nous te faisons passer l'extrait de nos procès-verbaux à l'occasion de la cérémonie qui a eu lieu dans nos murs le decadi dernier pour l'inauguration des bustes de Le Peletier et de Marat dans le temple de la Raison et dans la salle des délibérations de la commune; nous te prions de le mettre sous les yeux de la Convention et lui dire que cette fête a été agréable à l'Eternel; il pleuvait depuis 5 à 6 jours et le tems est devenu clair et serein au moment même où le cortège s'est mis en marche.

Nous te prions d'assurer nos Législateurs, que le peuple entier de notre cité a assisté à cette fête et n'a cessé pendant toute sa durée de chanter des hymnes patriotiques et de répéter avec le plus vif enthousiasme : vive la liberté et l'égalité ! Vive la République, vive la Montagne; périsent les tyrans et les traîtres ! S. et F. ».

MUTEAU fils (*agent nat.*), BOULLIER, COCHARD, DUJARY, MATHUNE, THUROD, NANTEUIL.

## 11

La Société populaire de Faucogney, département de la Haute-Saône, annonce à la Convention nationale, qu'elle vient de faire partir un cavalier, qu'elle a monté et équipé; qu'elle a adressé au district de Luxeuil 71 chemises, 36 paires de bas, et 39 paires de guêtres; que les citoyens de son canton travaillent avec zèle à l'extraction du salpêtre. Elle termine par inviter la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Faucogney, 19 flor. II] (4).

« Citoyen président,

La Société populaire de Faucogney, aussi ferme dans son principe que fidèle à remplir

(1) P.V., XXXVIII, 242; *Mon.*, XX, 500.

(2) F<sup>17</sup> 1010<sup>c</sup>, pl. 2, p. 3225.

(3) P.V., XXXVII, 243. B<sup>4n</sup>, 28 flor. (suppl<sup>t</sup>) et 29 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 302, pl. 1087, p. 24.

ses engagements, vient de faire partir un cavalier armé et équipé pour coopérer à la destruction de tous les ennemis de notre liberté; elle vient aussi de faire passer au district de Luxeuil 61 chemises, 36 paires de bas et 39 paires de guêtres qu'elle a offerts en don civique. Le salpêtre se purifie avec activité dans cette commune. Soyez toujours fermes, Citoyens Législateurs, et la patrie sera sauvée. S. et F. ».

JUIN (*présid.*), JEUDY fils (*secrét.*).

## 12

Les membres composant le tribunal du district de Serres, département des Hautes-Alpes, félicitent la Convention nationale d'avoir mis à l'ordre du jour la justice, la probité, les mœurs et la vertu, et ils demandent à être autorisés à supprimer leur costume, comme ayant rapport à des castes dont le souvenir est odieux.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de législation (1).

## 13

La Société populaire d'Orthez, département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur son décret qui supprime le pouvoir exécutif, le ministère et les ministres.

Insertion au bulletin (2).

[Orthez, 27 germ. II] (3).

« Citoyens,

Depuis longtemps le peuple était étonné de voir à côté de la République qu'il adore, un ministère lui retraçant sans cesse l'image de la tyrannie qu'il déteste; vous venés enfin de le proscrire ce ministère qui semblait s'asseoir encore sur les marches d'un trône écroulé, et par cette mesure vous avés donné au peuple et à l'univers une nouvelle preuve que la justice et la probité sont à l'ordre du jour.

Courage citoyens; consommés à travers tous les obstacles, le grand œuvre de la liberté publique, ne vous inquiétés point des cris de ces hommes pervers, de ces hommes hypocrites qui jouent le patriotisme, pour assassiner plus sûrement la liberté : les laches ! ils chercheront à répandre sur vous le poison de la calomnie, mais le peuple qui est là, qui les surveille en même temps qu'il vous environne de toute sa confiance, leur fermera la bouche par ces mots : La Montagne a sauvé la patrie : et les forcera à dévorer en eux mêmes une rage impuissante qui fera leur tourment lorsqu'elle fera les délices des vrais patriotes.

Vive la République, vive la Montagne ».

ROUMICQ (*vice-présid.*).

(1) P.V., XXXVII, 243. B<sup>4n</sup>, 28 flor. (suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n<sup>o</sup> 695; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 596.

(2) P.V., XXXVII, 243. B<sup>4n</sup>, 28 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 303, pl. 1113, p. 1.